Département des Hautes-Pyrénées République Française	MAIRIE D'ORDIZAN 2 place de l'Eglise – 65200 ORDIZAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 10 Qui ont pris part à la délibération : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0 Date de la convocation : 08/04/2024 Date d'affichage : 08/04/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU (Maire).

Présents : DAUBE Mathilde, DESTARAC Thierry, DETHOU Roland, DETHOU-BARBOSA Nathalie, DUTREY Florent, GAUBERT Gilles, RAFFENAUD Didier, RAGELLE Gérald, RODRIGUES Sophie, TILHAC Eric

Absents excusés et représentés : DE SOUSA MONTEIRO Davide, GAROSTE Anne-Laure DUBARRY Marie-Pierre par RODRIGUES Sophie, TARISSAN Myriam par DETHOU-BARBOSA Nathalie

Secrétaire de séance : DETHOU-BARBOSA Nathalie

N° de la délibération	Objet de la délibération
DE_2024_13	VOTE DU BUDGET 2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune d'Ordizan,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :
L'adoption du budget de la Commune d'Ordizan pour l'année 2024 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 500 177.81 Euros
En dépenses à la somme de : 500 177.81 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	143 365.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	126 000.00
014	Atténuations de produits	12 548.68
65	Autres charges de gestion courante	25 185.50
66	Charges financières	3 077.88
67	Charges spécifiques	100.00
023	Virement à la section d'investissement	27 142.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 662.96
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**340 082.02**

Dépôt Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 19/04/2024
065-216503359-20240411-DE_2024_13-DE

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	24 265.25
73	Impôts et taxes	162 671.56
74	Dotations et participations	58 180.00
75	Autres produits de gestion courante	15 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 033.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	77 932.21
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**340 082.02**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	3 417.00
21	Immobilisations corporelles	88 739.18
16	Emprunts et dettes assimilées	13 619.28
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 033.00
001	Solde d'exécution section investissement	52 287.33
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**160 095.79**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	58 033.39
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	225.82
165	Dépôts et cautionnements reçus	581.62
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 450.00
021	Virement de la section de fonctionnement	27 142.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 662.96
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**160 095.79**

ADOPTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

MAIRIE D'ORDIZAN
65200

Dépôt Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 19/04/2024
065-216503359-20240411-DE_2024_13-DE